## Légende

- parcelle 179 faisant l'objet de la modification: passe de zone viticole de Bourg à zone d'utilité publique. Le DSIII est appliqué.
- zone d'utilité publique
- zone viticole de bourg
- zone d'activité et d'habitation
- zone à aménager par plan spécial
- périmètre soumis à l'art. 46
- zone d'habitation à moyenne densité
- zone d'habitation collective
- zone de verdure et protection
- zone viticole
- surface de prolongements extérieurs des bâtiments
- bâtiment B
- bâtiment de remplacement et bâtiment nouveau

**Limite des constructions:**

- maintenue
- radiée
- nouvelle
- à titre indicatif périmètre du PDL "Front Sud", approuvé par le Conseil d'Etat le 20 08.03

### Addenda au règlement du plan d'extension partiel "Centre de Begnins":

Art.1.1 : Le secteur du "Front Sud" fait l'objet d'un plan directeur localisé (PDL), approuvé par le Conseil d'Etat le 20 août 2003. Tout projet de construction devra respecter les principes et mesures énoncés dans ce PDL.

Parcelle 179 : propriété de la Commune de Begnins

surface totale = 6'563 m²

surface passant de la zone viticole de Bourg à la zone d'utilité publique = 6'563 m²

C O M M U N E D E B E G N I N S

# MODIFICATION DU PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE DE BEGNINS"

## PLAN DE ZONE ET PLAN DES LIMITES DES CONSTRUCTIONS SECTEUR DE FLEURY - PARCELLE 179

ECHELLE 1:1'000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du : 22.12.04
Le Syndic : ..... Le Secrétaire : .....

Soumis à l'enquête publique
du : 11.01.05 au : 10.02.05
Le Syndic : ..... Le Secrétaire : .....

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du : 27 juin 2005
Le Président : ..... Le Secrétaire : .....

Approuvé préalablement par le Département compétent
Lausanne, le : 24 OCT. 2005
Le Chef du Département : .....

Mis en vigueur le : 24 OCT. 2005

urba plan développement urbanisme environnement

CERTIFIE CONFORME
Service de l'aménagement du territoire

Décembre 2004

0403-PA2\parc179+limconstr-EM-06.04.04\modifié le 15.12.2004